

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, dûment convoquée et tenue le 17 décembre 2015, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Thérèse Francoeur, mairesse
M. Éric Provencher, conseiller siège no 1
M. Douglas Beard, conseiller siège no 2
M. Simon Lauzière, conseiller siège no 3
M. Christian Girardin, conseiller siège no 4
Mme Suzanne Dandurand, conseillère siège no 5
M. Jean-François De Plaen, conseiller siège no 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame Thérèse Francoeur, mairesse.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Heidi Bédard, *g.m.a.*, Directrice générale et
secrétaire-trésorière
M. Bruno Gamache, Directeur des travaux publics
Mme Stéphanie Hinse, Secrétaire-trésorière adjointe
M. Joel Perron, Directeur des incendies et préventionniste

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte.

ORDRE DU JOUR, SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 17 décembre 2015 - 19h30

1. Ouverture de la séance
2. Présentation
 - 2.1. Présentation des prévisions budgétaires 2016
 - 2.2. Présentation du programme triennal d'immobilisation
3. Période de questions
4. Adoption
 - 4.1. Adoption des prévisions budgétaires 2016
 - 4.2. Adoption du programme triennal d'immobilisation
5. Levée de la séance

2. PRÉSENTATION

2.1 PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

La mairesse, Mme Thérèse Francoeur, fait la présentation des prévisions budgétaires 2016 pour les parties revenus et dépenses.

Mme Stéphanie Hinse, secrétaire-trésorière adjointe, fait la présentation de la partie conciliation à des fins fiscales.

2.2 PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

La mairesse, Mme Thérèse Francoeur, fait la présentation du programme triennal d'immobilisation 2016-2017-2018.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions.

4. ADOPTION

301-12-2015

4.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter les prévisions budgétaires 2016 :

RECETTES	
Taxes sur valeur foncière	1 388 385 \$
Taxes pour services municipaux	309 815 \$
Paievements tenant lieux de taxes	5 000 \$
Transferts	801 518 \$
Services rendus aux organismes municipaux	111 860 \$
Imposition de droits	158 000 \$
Autres revenus	11 000 \$
TOTAL	2 785 578 \$

DÉPENSES	
Administration générale	432 235 \$
Sécurité publique	445 500 \$
Transport	862 060 \$
Hygiène du milieu	393 710 \$
Santé et bien-être	6 750 \$
Aménagement, urbanisme et développement	27 950 \$
Loisirs et culture	185 845 \$
Frais de financement	16 237 \$
Sous-total	2 370 287 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
Amortissement immobilisation – Dette – Investissement – Réserves – Surplus	415 291 \$
<i>(Un montant de 452 107 \$ est investi dans les immobilisations et 321 344 \$ pris au surplus cumulé)</i>	
TOTAL	2 785 578 \$

Adoptée.

302-12-2015

4.2 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le programme triennal d'immobilisation 2016-2017-2018 :

ANNÉE 2016	
ADMINISTRATION	39 975 \$
* Système de traitement d'eau potable – Hôtel-de-Ville et centre Eugène-Caillé	30 000 \$
Installation d'un serveur pour le système informatique & logiciel de classement Antoine	9 975 \$
INCENDIE	15 225 \$
4 cylindres APRIA	2 625 \$
Caméra thermique	12 600 \$
VOIRIE	646 545 \$
Véhicule voirie - achat en 2018	25 000 \$
* Réparation fondation rue Provencher	90 000 \$
* Pavage 6 ^e rang	28 560 \$
* Transitions de ponceaux	20 000 \$
* Rechargement du 3 ^e rang	103 740 \$
* Rechargement 4 ^e rang	47 245 \$
* Rechargement 5 ^e rang	65 000 \$
** Changement d'un ponceau – chemin des Domaines	90 000 \$
** Transition de ponceaux dans le 9 ^e rang	25 000 \$
** Pavage 9 ^e rang	80 000 \$
** Pavage 8 ^e rang	52 000 \$
Travaux financés par la subvention du député	20 000 \$
HYGIÈNE	36 745 \$
* Plan d'intervention pour les égouts	36 745 \$
VIE COMMUNAUTAIRE	356 305 \$
Travaux suite aux plans reçus – Carrefour Saint-Félix	100 000 \$
*** Scène escamotable – Centre Eugène-Caillé	36 500 \$
Réfection des salles de bain – Centre Eugène-Caillé	15 000 \$
Cabanon de rangement pour les tables et les chaises – Centre Eugène-Caillé	13 990 \$
***Système de son pour la salle Desjardins, le centre Eugène-Caillé et la patinoire	6 825 \$
**** Jeux d'eau hybrides – Parc-en-Ciel	83 990 \$
Projets communautaires	100 000 \$
* Les travaux sont financés par la subvention de la taxe d'accise sur l'essence. ** Les travaux sont financés par le fonds carrières / sablières. *** Les travaux sont financés en partie par une subvention du fonds de la ruralité. **** Les travaux sont financés en partie par la subvention de la taxe d'accise sur l'essence et une subvention du fonds de la ruralité, les frais pour la municipalité sont de 16 798 \$.	

ANNÉE 2017	
INCENDIE	147 000 \$
Achat du camion incendie - autopompe	147 000 \$
VOIRIE	469 000 \$
Pulvérisation, raccordement, rechargement et asphalte – rue Lafond	55 000 \$
Rechargement – route Talbot	84 000 \$
Rechargement chemin de la Rivière	35 000 \$
Rechargement et changement ponceaux chemin du Plateau	95 000 \$
Pavage 5 ^e rang	200 000 \$

ANNÉE 2018	
VOIRIE	217 000 \$
Pavage chemin du Plateau	200 000 \$
Pavage rue Lebel	17 000 \$

Adoptée.

303-12-2015 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée à 20 h.

En signant le présent procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Thérèse Francoeur, mairesse

Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire- trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, dûment convoquée et tenue le 17 décembre 2015, à 20 h 10, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Thérèse Francoeur, mairesse
M. Éric Provencher, conseiller siège no 1
M. Douglas Beard, conseiller siège no 2
M. Simon Lauzière, conseiller siège no 3
M. Christian Girardin, conseiller siège no 4
Mme Suzanne Dandurand, conseillère siège no 5
M. Jean-François De Plaen, conseiller siège no 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame Thérèse Francoeur, mairesse.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Heidi Bédard, *g.m.a.*, Directrice générale et
secrétaire-trésorière
M. Bruno Gamache, Directeur des travaux publics
Mme Stéphanie Hinse, Secrétaire-trésorière adjointe
M. Joel Perron, Directeur des incendies et préventionniste

304-12-2015 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La séance est déclarée ouverte.

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR, SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Suivant la séance d'adoption du budget

1. Ouverture de la séance
2. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 2.1. Adoption du règlement de taxation
 - 2.2. Autorisation augmentation IPC
 - 2.3. Autorisation SAAQ (information manquante à donner)
3. Période de questions
4. Levée de la séance

Adoptée

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

305-12-2015 2.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 2 novembre 2015 par la conseillère Mme Suzanne Dandurand;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE
Appuyé par M. DOUGLAS BEARD
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement suivant soit adopté :

RÈGLEMENT N° 602 <u>SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES</u> <u>ET DES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016</u>

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance extraordinaire du 2 novembre 2015 par la conseillère MME SUZANNE DANDURAND;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M.
Appuyé par M.

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement suivant soit adopté :

DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'expression « taxe foncière » comprend toutes les taxes foncières de même que tous modes de tarification et les compensations exigés d'une personne en raison du fait qu'elle est propriétaire d'un immeuble.

ARTICLE 3

Les taxes foncières doivent être payées en un versement unique.

Toutefois, lorsque le montant des taxes foncières est égal ou supérieur à 300,00 \$, celles-ci peuvent être payées, en un versement unique ou en deux ou trois ou quatre versements égaux.

ARTICLE 4

Le versement unique ou le premier versement des taxes foncières doit être effectué au plus tard :

- 1^{er} versement : trentième (30^e) jour suivant l'expédition du compte;
- 2^e versement : quatre-vingtième (80^e) jour suivant le premier versement;
- 3^e versement : quatre-vingtième (80^e) jour suivant le deuxième versement;
- 4^e versement : quatre-vingtième (80^e) jour suivant le troisième versement;

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour durant lequel le bureau municipal est fermé, celle-ci est reportée au 1^{er} jour d'ouverture suivant.

ARTICLE 5

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

ARTICLE 6

Les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 15 % à compter du moment où ils deviennent exigibles.

Ce taux s'applique également à toute créance due à la Municipalité.

ARTICLE 7

Les taux de taxes et les compensations pour l'exercice financier 2016 sont établis ainsi :

7.1 TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

La taxe foncière imposée par le présent règlement, laquelle sera prélevée pour l'exercice financier 2016, s'établit à un taux de 0,833 \$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation pour tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité.

7.2 TAUX DE TAXE SPÉCIALE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT

La taxe spéciale imposée par le règlement d'emprunt n° 475 s'établit à un taux de 0,035 \$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation pour tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité.

7.3 TAUX DE COMPENSATION POUR LES SERVICES – ORDURES

Pour le service de la collecte des ordures et du recyclage, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2016, de tout propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité, une compensation dont le taux s'établit comme suit :

- 158,62 \$ par unité de résidence;
- 79,31 \$ par unité de chalet;
- 317,24 \$ par commerce;
- 475,86 \$ par industrie.

7.4 TAUX DE COMPENSATION POUR LES SERVICES – RÉSEAU D'ÉGOUTS DU VILLAGE

Pour le paiement des coûts reliés au service d'égouts, incluant le montant pour la réserve financière prévue par l'article 7 du règlement n° 529, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2016, de tout propriétaire d'un immeuble raccordé au réseau d'égouts, pour chaque immeuble dont il est propriétaire, une compensation dont le taux s'établit comme suit :

- 335,89 \$ par bâtiment principal ou par logement de tout bâtiment principal qu'il soit occupé ou non;
- 335,89 \$ par bâtiment secondaire raccordé distinctement au réseau d'égouts qu'il soit occupé ou non;
- 335,89 \$ par industrie ou commerce de 0 à 19 employés;
- 671,78 \$ par industrie ou commerce de 20 à 49 employés;
- 1 007,67 \$ par industrie ou commerce de 50 employés et plus.

7.5 TAUX DE COMPENSATION POUR LES SERVICES – MESURAGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Pour le service de mesurage des boues de fosses septiques prévu par le règlement numéro 600, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2016, de tout propriétaire d'une résidence isolée, d'un chalet, d'un commerce ou d'une industrie, une compensation dont le taux est fixé à 15 \$ par fosse à mesurer.

7.6 TAUX DE COMPENSATION POUR LES SERVICES – VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Pour le service de vidange des boues de fosses septiques prévu par le règlement n° 600, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2016, de tout propriétaire d'une résidence isolée où une vidange est effectuée, une compensation dont le taux s'établit comme suit :

Vidange sélective

- 153,69 \$ par immeuble permanent.

Vidange totale

- 173,56 \$ par immeuble permanent.

Vidange d'une fosse de plus de 2 000 gallons ou vidange en urgence

- prix coûtant à la Municipalité.

Il est imposé et sera exigé du propriétaire une compensation de 20 \$, pour l'exercice financier 2016, dans les cas où une résidence isolée ne possède pas de puisard ou de fosse, l'accessibilité au puisard ou à la fosse n'a pas été donnée, le dégagement des couvercles n'est pas adéquat ou encore en cas de refus du propriétaire de consentir à l'exécution des travaux de vidange.

7.7 TAUX DE COMPENSATION POUR LES SERVICES – INSTALLATION DES PLAQUES DE NUMÉROS CIVIQUES

Pour le service d'installation des plaques de numéros civiques prévu par le règlement n° 578, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2016, de tout propriétaire d'un bâtiment situé à la campagne, tel que décrit à l'annexe B du règlement n° 578, une compensation dont le montant est égal au coût assumé par la Municipalité.

ARTICLE 8

Aux fins d'acquisition ou de fourniture de biens et services divers en 2016, il est imposé et sera exigé de toute personne requérant ce bien ou ce service le paiement du tarif suivant :

Achat d'un bac à ordures ou à recyclage (noir ou vert)	prix coûtant
Pièces de remplacement pour un bac endommagé	prix coûtant
Installation d'un poteau de signalisation	prix coûtant
Installation d'une plaque d'adresse civique	prix coûtant
Licence pour le 1 ^{er} chien	20,00 \$
Licence pour le 2 ^e chien	35,00 \$
Épinglette de la Municipalité	
• Au comptoir	1,50 \$
• Par la poste	5,00 \$
Carte routière de la Municipalité	
• Grand format couleur	2,00 \$
Transmission et reproduction de documents	
• Tel qu'il est défini par le règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels.	

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ LE 17 décembre 2015.

Thérèse Francoeur
Mairesse

Heidi Bédard, *g.m.a.*
Directrice générale et secrétaire-trésorière

306-12-2015 2.2 AUTORISATION AUGMENTATION IPC

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'augmentation des salaires par l'indice des prix à la consommation de 1,24 % soit acceptée.

Adoptée.

307-12-2015 2.3 AUTORISATION SAAQ

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un mandat général soit donné par la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey à Mme Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire-trésorière pour tous les dossiers traités à la Société d'assurances automobile du Québec (SAAQ).

Que ce mandat soit effectif du 18 décembre 2015 au 17 décembre 2016.

Adoptée.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions.

308-12-2015 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyé par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée à 20 h 22

En signant le présent procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Thérèse Francoeur, mairesse

Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire- trésorière